

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF SOCIAL AFFAIRS

**CEREMONIE D'OUVERTURE DE LA PREMIERE SESSION POUR L'ANNEE 2018 DE LA
COMMISSION NATIONALE POUR L'ENFANCE EN DANGER MORAL, DELINQUANTE OU
ABANDONNEE

***THEME : « PROTECTION DES ENFANTS CONTRE LES VIOLENCES ET ABUS SEXUELS : L'URGENCE
D'AGIR».***

**DISCOURS DE MADAME PAULINE IRENE NGUENE,
MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES**

Yaoundé, Cercle Municipal, 09 mai 2018

- **Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;**
- **Monsieur le Gouverneur de la Région du Centre ;**
- **Mesdames et Messieurs les Membres de la Commission Nationale pour la Protection de l'Enfance en danger moral, délinquante ou abandonnée ;**
- **Distingués invités, en vos rangs et qualités ;**
- **Mesdames, Messieurs,**

C'est pour moi un honneur et un agréable devoir de présider ce jour, 09 mai 2018, dans cette salle du Cercle Municipal de Yaoundé, la cérémonie d'ouverture de la première Session, au titre de l'année 2018, de la *Commission Nationale pour la Protection de l'Enfance en danger moral, délinquante ou abandonnée*, qui est placée sous le thème : « **Protection des Enfants contre les violences et abus sexuels : l'urgence d'agir** ».

En cette circonstance particulière, permettez-moi, de souhaiter une chaleureuse bienvenue à tous les distingués membres de la *Commission Nationale pour la Protection de l'Enfance en danger moral, délinquante ou abandonnée* qui ont bien voulu répondre spontanément à notre invitation. Votre présence est rassurante et témoigne de votre engagement à promouvoir les droits des Personnes Socialement Vulnérables en général, et ceux des Enfants ayant Besoin de Mesures Spéciales de Protection en particulier.

- **Distingués invités,**
- **Mesdames et Messieurs,**

Dans une étude sur la violence à l'encontre des enfants réalisée en 2002, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) estimait à 150 millions de filles et 73 millions de garçons, le nombre d'enfants de moins de 18 ans victimes de violences sexuelles.

Parmi les formes de violences régulièrement faites aux enfants, on retrouve les violences physiques, psychologiques et sociologiques. Toutes ces violences

sont surtout exercées en *milieu familial* (bastonnade, inceste, isolement affectif, viol) ; *scolaire* (punitions dégradantes, harcèlement sexuel...) ; *de travail* (utilisation des enfants de moins de 15 ans, longues durées de travail...) ; *carcéral* (rupture avec la famille, contamination criminelle...) ; *communautaire* (pratiques traditionnelles et religieuses néfastes, mutilations génitales, mariages précoces et forcés...) ; *ou encore médical* (les violences néo-natales, périnatales, post-natales.

Au Cameroun, la protection de l'enfant constitue une priorité de la Politique Sociale du Président de la République, **Son Excellence Monsieur Paul BIYA**, qu'il considère à la fois comme une richesse, une ressource, un potentiel à promouvoir et une pépinière dont dépend l'avenir de la Nation toute entière. C'est ainsi qu'il déclarait du haut de la tribune des Nations Unies, le 08 mai 2002, à l'occasion de l'Assemblée Générale extraordinaire consacrée aux enfants, et je cite « ***Il n'existe pas de causes humaines plus dignes que celle de la défense et de la promotion des droits et de l'avenir des enfants qui, selon la bible, sont "héritage de Dieu"*** », fin de citation.

Au niveau de l'exécutif camerounais, le Gouvernement mène au quotidien des actions et développe des efforts constants pour créer un environnement protecteur et développant pour tous les enfants, indépendamment de leur condition physique, morale, sociale ou psychologique.

Ainsi, l'adoption d'un cadre juridique et institutionnel de protection de l'enfant participe de la volonté du Gouvernement à lutter contre toutes formes de violation des droits de l'enfant en général, y compris les violences et abus sexuels. Il s'agit notamment :

- *au plan international*, de la ratification de la quasi-totalité des instruments juridiques de protection de l'enfance, dont la Convention des Nations Unies aux Droits de l'Enfant et la Charte Africaine sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant ;
- *au niveau interne*, la Constitution du Cameroun et un ensemble de lois et règlements en vigueur contiennent des dispositions spécifiques de protection de l'enfant contre les violences. Je citerai à titre d'illustration l'article 35 de la loi n°98/004 d'Orientation de l'Education qui stipule que « *l'intégrité physique et morale des élèves est garantie dans le système éducatif. Sont de ce fait proscrits : les sévices corporels et toutes autres formes de violences* ». Par ailleurs, au plan stratégique, des

actions multiformes sont menées à l'effet de doter notre pays d'un cadre stratégique garantissant une meilleure protection des enfants : c'est le cas des Documents de Politique Nationale de Protection de l'Enfant et de Développement de la Petite Enfance... ou encore du Document Cadre de Politique Nationale de Développement Intégral du Jeune Enfant (DIJE).

Ce dispositif juridique est renforcé par un cadre institutionnel où on dénombre aujourd'hui plus d'une dizaine de départements ministériels en charge des questions de l'enfance et de la jeunesse.

➤ **Mesdames et Messieurs,**

Cet important dispositif permet de promouvoir les droits fondamentaux de l'enfant, pour un Cameroun digne de ses enfants. Malheureusement, dans notre pays, en Afrique et partout dans le monde, du fait des vicissitudes de la vie, l'enfant par essence vulnérable, se trouve de plus en plus exposé à une triple vulnérabilité liée à des conditions de son existence en famille, en milieu institutionnel ou au sein de la communauté.

A cet égard, le choix du thème de la présente session, à savoir « **Protection des Enfants contre les violences et abus sexuels : l'urgence d'agir** », trouve sa justification dans la recrudescence des cas d'enfants victimes de violences et d'abus sexuels dans plusieurs localités du pays. Il nous interpelle tous sur l'épineux problème de la violence faite aux enfants, et appelle par conséquent la conscience nationale sur les différentes formes de violences et d'abus dont les enfants sont l'objet.

➤ **Mesdames et Messieurs,**

Les violences et abus sexuels ne font pas de distinction. Ils frappent sans distinction de race, de religion, de classe et de culture. Ils entrent dans les foyers et les familles, les écoles et sur les lieux de travail, les foyers d'accueil et les communautés.

Aussi, protéger les enfants de la violence et des abus sexuels est un impératif catégorique, un impératif de survie. Indépendamment de l'endroit où ils se produisent, le résultat final peut être le même :

- *un enfant paralysé par la peur, diminué par le manque d'assurance ;*
- *un enfant qui ne travaille pas bien à l'école, et qui plus que probablement sera au chômage à l'âge adulte ;*
- *Un enfant qui a une faible personnalité, et qui devient plus facilement la proie des abus sexuels et de l'exploitation ;*
- *Un enfant qui a une chance plus grande de sombrer dans la délinquance, la dépression, le dénuement.*

Ces enfants ont donc besoin de notre aide, maintenant. Et nous pouvons les aider à grandir pour devenir des professeurs, des agents de santé, des leaders communautaires, des employeurs et des employés compétents. À devenir de bons parents.

Finalement, prévenir les violences et abus contre les enfants est essentiel, non seulement pour leur propre bien-être, mais pour la santé et le progrès de la communauté mondiale.

- **Distingués invités,**
- **Mesdames et Messieurs,**

Comme vous pouvez le constater, le phénomène des violences contre les enfants est un phénomène mondial et demeure émergent au Cameroun.

Eu égard à l'accroissement des cas de violences et d'abus sur les enfants, tels que relayés par divers réseaux sociaux à longueur de semaine, *la Commission Nationale pour la Protection de l'Enfance en Danger Moral, Délinquante ou Abandonnée*, à travers les missions qui lui sont assignées, apparaît donc comme une instance idoine pour poser au grand jour la problématique des abus et violences sur les mineurs.

Je sais pouvoir compter sur vos expertises multisectorielles et vos avis pertinents pour amenuiser, à défaut de les éliminer les violences envers les

enfants. Il s'agit pour vous de dégager les responsabilités à tous les niveaux, de procéder à l'identification des stratégies et mécanismes adéquats de lutte contre ce fléau, ainsi que des solutions pérennes favorisant l'émergence d'un environnement protecteur pour les enfants.

Au moment où vous allez entamer vos discussions, ayez une pensée pour chacun de ces enfants à qui on a volé un droit précieux : *le droit d'avoir une enfance.*

- **Distingués invités,**
- **Mesdames et Messieurs,**

C'est sur cette interpellation que je déclare ouverts, les travaux de la première Session, au titre de l'année 2018, de la *Commission Nationale pour l'Enfance en danger moral, délinquante ou abandonnée.*

- **Vive la protection sociale de l'Enfance,**
- **Vive le Président de la République, Son Excellence Monsieur Paul BIYA,**
- **Vive le Cameroun.**

Je vous remercie pour votre aimable attention. /-